



FRANCE GALOP ET AU-DELÀ DES PISTES SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT POUR LA RECONVERSION DES CHEVAUX DE COURSE EN FRANCE

En complément de son partenariat historique avec la Ligue Française de Protection du Cheval, France Galop, Société organisatrice des compétitions de galop en France, s'appuiera désormais sur l'association Au-Delà Des Pistes pour mettre en œuvre son action en faveur de la reconversion des chevaux de course. Les deux entités viennent de signer une convention avec l'objectif de structurer et professionnaliser la gestion de la reconversion pour augmenter significativement le nombre de chevaux de course qui bénéficient d'une « deuxième vie » dans les meilleures conditions. 350 000€ vont être consacrés au soutien à la reconversion des chevaux de course.

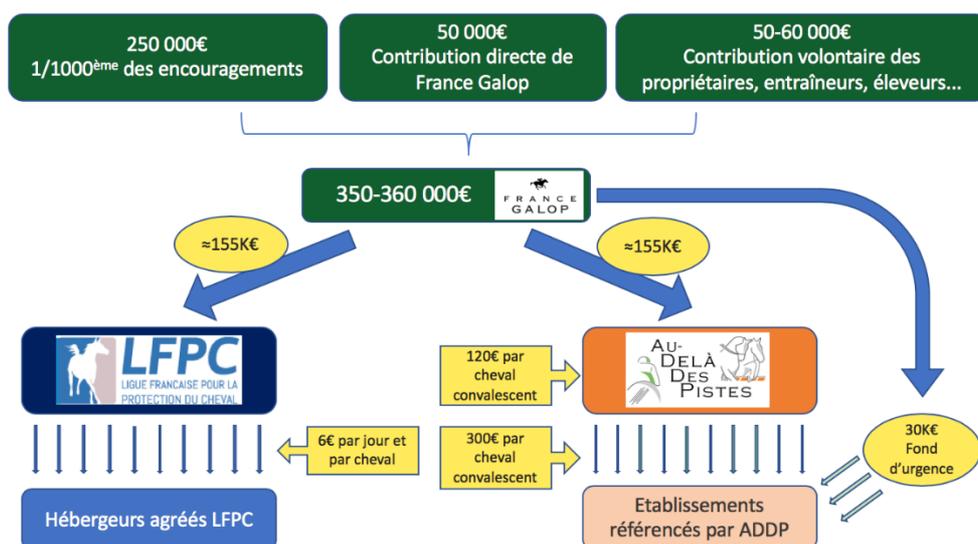
D'où viennent ces 350 000€ ?

250 000€ sont prélevés sur l'enveloppe globale des prix de course distribués chaque année – soit 1/1000^{ème} du montant total. Cette somme met indirectement à contribution tous les membres de France Galop qui perçoivent des gains de course : propriétaires, entraîneurs, éleveurs et jockeys.

Cette base est complétée par une somme forfaitaire de 50 000€, directement prélevée sur les fonds propres de France Galop.

En outre, la contribution volontaire par laquelle les propriétaires, éleveurs, entraîneurs et jockeys peuvent choisir de reverser directement 1/1000^{ème} de leurs gains à la Ligue Française de Protection du Cheval demeure active. Elle représente un montant compris entre 50 000€ et 60 000€ chaque année.

Au total, c'est donc 350 000€ qui sont affectés au soutien à la reconversion pour l'année 2019, et qui seront distribués par l'intermédiaire de la Ligue Française de Protection du Cheval et d'Au-Delà Des Pistes.



Comment sont distribuées les sommes affectées à la Ligue Française de Protection du Cheval ?

Partenaire de France Galop depuis 2007, la Ligue Française de Protection du Cheval (LFPC) place les chevaux réformés qui lui sont confiés chez des « hébergeurs » et leur verse une pension journalière. Ce dispositif a permis à plusieurs centaines de chevaux réformés en raison de problèmes de santé de trouver une « famille d'accueil ». Actuellement, environ 70 chevaux réformés des courses de galop sont aux soins d'hébergeurs membres de la LFPC. Cependant, le modèle de financement prévu dans cet accord a montré ses limites et la capacité de prise en charge du réseau est arrivée à saturation. Le partenariat avec Au-Delà Des Pistes a donc vocation à franchir un nouveau cap en termes de nombre de chevaux pris en charge.

Qu'est-ce qu'Au-Delà Des Pistes ?

Cette association à but non lucratif a été créée en 2016 par des éleveurs et propriétaires de chevaux de course. Elle réunit aujourd'hui plus de 300 membres animés par un triple objectif :

- Sensibiliser les professionnels des courses de galop à la reconversion des pur-sang vers une seconde carrière ;
- Promouvoir la polyvalence des galopeurs reconvertis auprès des cavaliers de sports équestres afin d'encourager la demande pour ces chevaux, réputés difficiles ;
- Constituer et contrôler un réseau national d'établissements agréés (17 à ce jour) pour effectuer la reconversion des chevaux de course conformément à des critères de qualité et de traçabilité définis par l'association.

Au-Delà Des Pistes gère intégralement le placement des chevaux dans ces établissements, depuis la collecte des informations sur les chevaux sortant de l'entraînement à l'exécution des formalités administratives de transfert de propriété, en passant par le transport et le suivi de la traçabilité.

L'association organise également tout au long de l'année des événements destinés à mettre en valeur l'adaptabilité des chevaux réformés des courses : les « Trophées Au-Delà Des Pistes », un circuit d'épreuves amateurs de Concours de Saut d'Obstacles réservées aux ex-chevaux de course ; les « Journées de la Reconversion », qui mettent à l'honneur lors des grandes journées de courses d'anciennes gloires des hippodromes dans leur nouvelle vie ; des démonstrations par des pur-sang reconvertis au Salon du Cheval ou dans le cadre d'autres grandes manifestations équestres, etc.



Comment sont distribuées les sommes affectées par France Galop à Au-Delà Des Pistes ?

Chaque cheval accueilli par un établissement référencé par Au-Delà Des Pistes, et qui ne peut être immédiatement reconverti, bénéficie d'une aide forfaitaire de 300€ au titre de participation aux frais de convalescence. En outre, pour chaque cheval blessé placé dans un établissement de son réseau, Au-Delà Des Pistes reçoit 120€ de France Galop au titre de participation aux frais de fonctionnement du réseau (référencement et contrôle des établissements de reconversion, accomplissement des formalités administratives, suivi des chevaux placés etc.).

Enfin, un Fonds d'Urgence abondé chaque année à hauteur de 30 000€ permet de subvenir aux besoins des chevaux les plus vulnérables (propriétaires défaillants, blessures graves etc.).

Comment le placement des chevaux est-il contrôlé par Au-Delà Des Pistes ?

Pour être référencés dans le réseau Au-Delà Des Pistes, les établissements de reconversion font l'objet d'une visite d'inspection afin de s'assurer qu'ils disposent des infrastructures, des compétences et des ressources nécessaires. L'approbation d'Au-Delà Des Pistes leur est délivrée pour une durée d'un an et son renouvellement est conditionné à une nouvelle visite d'inspection.

A leur sortie de l'entraînement, les chevaux retraités des courses sont proposés par Au-Delà Des Pistes à l'ensemble des établissements membre du réseau et leur sont cédés pour 1€ symbolique.

A l'issue d'une éventuelle période de convalescence, ils suivent un cursus de reconversion visant à leur inculquer les bases de l'équitation « classique » et à les désensibiliser à un certain nombre de facteurs extérieurs. Au bout de quelques semaines ou mois, selon le profil et le tempérament de chaque cheval, ils deviennent des montures parfaitement adaptées à des cavaliers amateurs et sont vendus à des particuliers dans le cadre d'un contrat supervisé par Au-Delà Des Pistes.

Au-Delà Des Pistes veille également à ce que les cessions de chevaux réformés à ces établissements soient régies par un contrat, et supervise l'exécution des formalités administratives de transfert de propriété, de manière à interdire que les chevaux placés puissent recourir ou être vendus pour l'abattage. L'association coordonne enfin le transport des chevaux vers les structures d'accueil et s'assure qu'un suivi est effectué à l'issue de leur revente à des particuliers.

Aliette Forien, Présidente d'Au-Delà Des Pistes, a déclaré au sujet de ce partenariat :

« Nous sommes ravis que France Galop reconnaisse l'importance de la question de la reconversion pour l'avenir de la filière hippique et débloque des moyens financiers appropriés au nom de l'ensemble de ses membres. Comme Jim Gagliano, Président du Jockey Club américain, nous croyons que « toute personne qui touche un pur-sang à n'importe quel stade de sa vie doit se soucier de son devenir après les courses ». Il en va de la responsabilité et de l'éthique de notre sport. Par cet accord, tous les éleveurs, propriétaires, entraîneurs et jockeys contribuent financièrement à la deuxième vie des chevaux qu'ils font naître, achètent, entraînent et montent en compétition. C'est un grand pas en avant et nous remercions France Galop de l'avoir franchi.

Cependant, il faut être conscient que les frais de convalescence sont parfois beaucoup plus importants que 300€ par cheval, par conséquent ce partenariat ne revient pas à exonérer les professionnels de tout autre effort financier. Du point de vue d'Au-Delà Des Pistes également, ce financement est loin de couvrir l'ensemble de nos besoins, notamment les actions de promotion qui sont essentielles pour faire évoluer la perception des pur-sang par les cavaliers de sports équestres et encourager la demande pour ces chevaux. Nous n'allons donc pas nous reposer sur nos lauriers et continuerons de rechercher des sponsors et donateurs, tout en déployant le réseau ADDP de manière à pouvoir accueillir un nombre croissant de chevaux réformés dans les meilleures conditions. Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, nous pouvons compter sur le professionnalisme et l'enthousiasme de Marine Thévenet et Julie Degand, nos deux seules ressources rémunérées, en complément d'un grand nombre de bénévoles qui ont à cœur de faire progresser la cause de la reconversion. La signature de ce partenariat est un beau signe de reconnaissance envers leur engagement. »

Olivier Delloye, Directeur Général de France Galop, a commenté :

« Plus de 10 ans après la signature du partenariat avec la Ligue Française de Protection du Cheval puis avec l'Ecurie Seconde Chance, ce nouvel accord constitue la troisième étape d'une véritable politique de la reconversion des chevaux de galop. Assurer le meilleur avenir possible à nos pur-sang lorsqu'ils quittent nos hippodromes est une responsabilité collective des acteurs de la filière hippique, qui prend corps dans le mode de financement que nous avons choisi avec l'aval des représentants des éleveurs, des entraîneurs, des propriétaires et des jockeys. Au-Delà Des Pistes a effectué un travail remarquable depuis sa création, en constituant un réseau national d'établissements dans lesquels les propriétaires de chevaux de course peuvent avoir confiance pour effectuer la reconversion de leurs anciens représentants. Par ce partenariat, nous sommes très heureux d'apporter notre soutien à cette association et de construire ensemble un programme dont l'objectif est de permettre à tous les anciens chevaux de galop de bénéficier d'une deuxième carrière ou d'une retraite paisible. L'une des conditions de succès sera bien sûr l'élargissement du réseau de structures de reconversion. La porte est donc ouverte à toutes les bonnes volontés pour faire progresser cette cause. J'espère notamment que l'Ecurie Seconde Chance, que France Galop soutient depuis 10 ans et dont les compétences sont reconnues, rejoindra le réseau prochainement. »



▪ Pourquoi la reconversion est-elle un enjeu majeur pour les courses de galop ?

La carrière sportive des pur-sang est limitée dans le temps : certains prennent leur « retraite » dès leurs 3 ans et il est très rare de voir des compétiteurs âgés de plus de 10 ans sur les hippodromes. En outre, pour un certain nombre de ces athlètes, la fin de carrière – ou l'impossibilité de la commencer – est provoquée par un problème de santé qui peut nécessiter une période de convalescence avant d'envisager une reconversion vers d'autres disciplines équestres. Avec près de 10 000 galopeurs à l'entraînement en France, l'organisation de la reconversion des chevaux de course constitue donc un défi majeur pour la filière hippique.

▪ Peut-on être sûr que les chevaux placés par la LFPC et ADDP ne vont pas « mal finir » ?

Oui. Lorsqu'ils quittent le circuit des hippodromes, les chevaux réformés des courses qui sont placés par la LFPC ou ADDP font l'objet de formalités administratives qui empêchent leur nouvel entourage de les faire recourir et les excluent de la consommation, les rendant impossibles à revendre pour la boucherie.

Les établissements de reconversion membres du réseau ADDP s'engagent à effectuer un suivi des chevaux qu'ils ont revendu et à en rendre compte à ADDP au moins une fois par an.

▪ Où trouver la liste des établissements membres du réseau ADDP ?

La liste est accessible sur le site de l'association www.audeladepistes.fr.

17 établissements (associations ou entreprises) sont actuellement référencés dans toute la France :

- Cœur de Courses (Cagnes-sur-Mer, Alpes Maritimes)
- Domaine Hope (Puget, Var)
- Ecuries Wallace (Lourdes, Pyrénées Atlantiques)
- Domaine de Perry (Pieusse, Aude)
- Brandeau Equitation (Les Salles de Castillon, Gironde)
- Esprit Réformés (Beauvoir sur Mer, Vendée)
- Ecurie Mathieu Bodier (Joué-sur-Erdre, Loire Atlantique)
- Haras des Passions (Thorigné d'Anjou, Maine et Loire)
- CHB3 (Villemoisan, Maine et Loire)
- Areion (Saumur, Maine et Loire)
- Haras d'Ecorse (Morannes, Maine et Loire)
- Haras du Breuil (Saint-Jouin de Blavou, Orne)
- Qui Trotte Vie (Glanville, Calvados)
- Haras de Boscherville (Bourgtheroulde, Eure)
- Haras d'Oakland (Le Mesnil Thomas, Eure-et-Loir)
- Ecurie du Mont Verdun (Gournay en Bray, Seine-Maritime)
- Equiconnect (Mesnil La Comtesse, Aube)
- A ce jour, l'Ecurie Seconde Chance, située dans le Maine et Loire, n'a pas souhaité rejoindre le réseau Au-Delà Des Pistes et n'est donc pas concernée par l'accord signé avec France Galop. Les discussions sont toujours en cours pour donner une place à cet acteur historique de la gestion de la reconversion des chevaux de course.

- **Qu'advient-il des chevaux dont la carrière s'est terminée suite à un problème de santé ?**

Ces chevaux sont placés par Au-Delà Des Pistes avec l'octroi d'une aide financière de 300€ pour participer aux frais de convalescence. Le degré de gravité des blessures est variable mais la plupart de ces chevaux, qui ont souffert par exemple d'une tendinite ou d'une fêlure, pourront à nouveau être montés à l'issue d'une période de repos et de soins. Certains conserveront des séquelles, et seront alors proposés à l'adoption comme compagnons de pré, tondeuses écologiques etc.

- **Tous les professionnels qui vivent des courses sont-ils mis à contribution ?**

Par ce dispositif de financement, France Galop prélève 250 000€ sur l'enveloppe distribuée aux propriétaires, entraîneurs, jockeys et éleveurs de chevaux de course sous forme de prix de course. Cette somme constitue donc une contribution indirecte de leur part. Il leur est également proposé de donner 1/1000^{ème} de leurs gains de course directement à la LFPC en application d'un accord en vigueur depuis 2007.

Au-Delà Des Pistes continue par ailleurs de mobiliser les autres acteurs de la filière hippique (courtiers, agences de ventes aux enchères, vétérinaires etc.) à travers d'autres formules de dons ou de partenariat.

- **Ces 350 000€ sont-ils suffisants pour subvenir aux besoins de tous les chevaux réformés chaque année ?**

L'enveloppe affectée par France Galop pour 2019 permet de subvenir aux besoins de 430 chevaux réformés au minimum : 70 pour lesquels la Ligue Française de Protection verse des pensions à des hébergeurs agréés, et 360 placés par Au-Delà Des Pistes dans son réseau. En complément, le Fonds d'Urgence permet de venir en aide à des chevaux qui se trouveraient en situation de carence de soins.

- **Que prévoit cet accord pour les cas de maltraitance ou d'abandon de chevaux ?**

Le Fonds d'Urgence abondé chaque année par France Galop à hauteur de 30 000€ permet d'intervenir pour prendre en charge d'ex-chevaux de course dont les propriétaires s'avèreraient défaillants, ou qui se trouveraient dans une situation de détresse pour une raison quelconque.

- **Les pur-sang sont-ils vraiment des montures recommandables pour des cavaliers amateurs ?**

Une fois désensibilisés et reconvertis, les pur-sang peuvent se montrer performants dans un grand nombre de disciplines et à tous niveaux de compétition. Ils sont majoritaires sur les terrains de horse-ball, nombreux dans les écuries de polo mais aussi dans les centres équestres, sur les carrières de CSO et les parcours de concours complet, du niveau amateur jusqu'aux Jeux Olympiques.

En revanche, un pur-sang qui aurait été mal ou insuffisamment reconverti pourra s'avérer trop énergique pour un cavalier du dimanche. Le processus de reconversion est donc une étape clé qu'il importe d'effectuer dans les règles de l'art, raison pour laquelle Au-Delà Des Pistes accorde la plus grande attention au référencement de ses établissements.



A NOTER : LES PROCHAINES ACTIONS DE PROMOTION MENEES CONJOINTEMENT PAR FRANCE GALOP ET AU-DELA DES PISTES

Dimanche 26 mai 2019 | Journée de la Reconversion sur l'hippodrome de ParisLongchamp

Dimanche 2 juin 2019 | Journée de la Reconversion sur l'hippodrome de Chantilly

Samedi 24 août 2019 | Journée de la Reconversion sur l'hippodrome de Deauville

Dimanche 3 novembre 2019 | Journée de la Reconversion sur l'hippodrome d'Auteuil



Contacts France Galop

Hélène Dupuy | Responsable relations médias | hdupuy@france-galop.com | 01 40 10 22 10

Laura Druelle | Assistante relations médias | ldruelle@france-galop.com | 01 40 10 22 50

Contact ADDP

Julie Degand | julie.degand@audeladespistes.fr | 07 71 67 71 17